



ACTE N°2026_009_RHAR

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 01/04/2026
ID : 060-216003830-20260330-ACTE009_2026_RH-AI



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE
COMMUNE DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Arrêté individuel de délégation de fonctions et de signature au 3^{ème} adjoint au Maire, Monsieur Gérald LAQUERRIERE

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Marseille en Beauvaisis en date du 20/03/2026 fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal, de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire du 20/03/2026 où Monsieur Gérald LAQUERRIERE a été élu en qualité de 3^{ème} adjoint au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de la commune, il est nécessaire de prévoir à Monsieur Gérald LAQUERRIERE, 3^{ème} adjoint au maire, une délégation de fonctions pour intervenir dans les domaines des travaux, de la voirie et des réseaux, des bâtiments communaux et des moyens techniques.

ARRETE

Article 1 – Délégation de fonctions

A compter du 1^{er} avril 2026, Monsieur Gérald LAQUERRIERE, 3^{ème} adjoint au maire est délégué pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, les fonctions et missions suivantes :

1. Travaux communaux

- Programmation et suivi des travaux de la commune
- Pilotage des chantiers communaux
- Coordination des intervenants (entreprises, bureaux d'études...)
- Suivi technique des opérations d'investissement

2. Voirie et réseaux

- Gestion et entretien de la voirie communale
- Suivi des travaux de voirie et d'aménagements de sécurité
- Coordination avec les gestionnaires de réseaux (eau, assainissement, électricité, télécom...)
- Suivi de la signalisation et du mobilier urbain



ACTE N°2026_009_RHAR

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 060-216003830-20260330-ACTE009_2026_RH-AI



3. Bâtiments communaux

- Gestion, entretien et maintenance des bâtiments communaux
- Suivi des travaux de rénovation et de mise aux normes
- Gestion technique des équipements publics
- Suivi des contrôles réglementaires (sécurité, accessibilité...)

4. Moyens techniques

- Suivi des services techniques municipaux (notamment le personnel)
- Gestion du matériel communal
- Organisation des interventions techniques

Article 2 – Délégation de signature

Monsieur le Maire donne délégation à Monsieur Gérald LAQUERRIERE, 3^{ème} Adjoint au Maire pour signer:

- Les courriers et documents relatifs aux domaines ci-dessus (sauf la signature des marchés publics et des actes d'engagements)
- Les bons de commande et documents techniques
- Les documents liés au suivi des travaux (sauf réception de travaux,

La signature de Monsieur Gérald LAQUERRIERE, 3^{ème} Adjoint au Maire devra précéder de la formule indicative suivante : « Pour le Maire et par délégation du Maire »

Article 3 – Conditions d'exercice

- Le Maire conserve la faculté d'évoquer et de signer tout dossier
- La présente délégation s'exerce sous le contrôle du Maire
- Elle peut être retirée à tout moment

Article 4 – Recours - Publicité

Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet des voies de recours devant le Tribunal Administratif compétent.

Madame la Secrétaire Générale de maire est chargée, en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,
- transmis à Monsieur le Préfet de l'Oise,
- une copie sera transmise à la trésorerie de Beauvais.
- notifié à l'intéressé.

Fait à Marseille en Beauvais,
Le 30/03/2026

Le Maire,
Jean-Yves DECOCK

